

THONON agglomération

COMMUNE DE ANTHY-SUR-LÉMAN

ÉLABORATION

PLAN DE ZONAGE & PRESCRIPTIONS

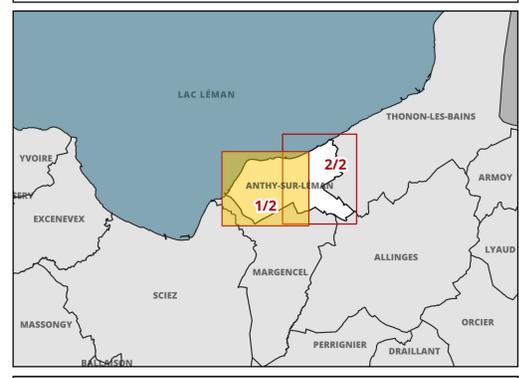
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communal en date du XXXXX, arrêtant le projet de PLU-HM.

Le Président

MAÎTRISE D'ŒUVRE :
ÉPODE, LOUP&MENIGOZ, AENE, NALISSE, AID, ATEMA, ECVOVA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES

N° de planche : 1/2 SECTEUR : OUEST
Échelle : 1:2 500
Date d'édition : 03/02/2025

N° de dossier : 22009

ZONAGE

Contours de zonage
(se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité boisés
- Réservoirs de biodiversité littoraux
- Réservoirs de biodiversité prairiaux
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Trame végétale
- Haie
- Haie
- Arbre remarquable
- Points de vue

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit Patrimoine

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

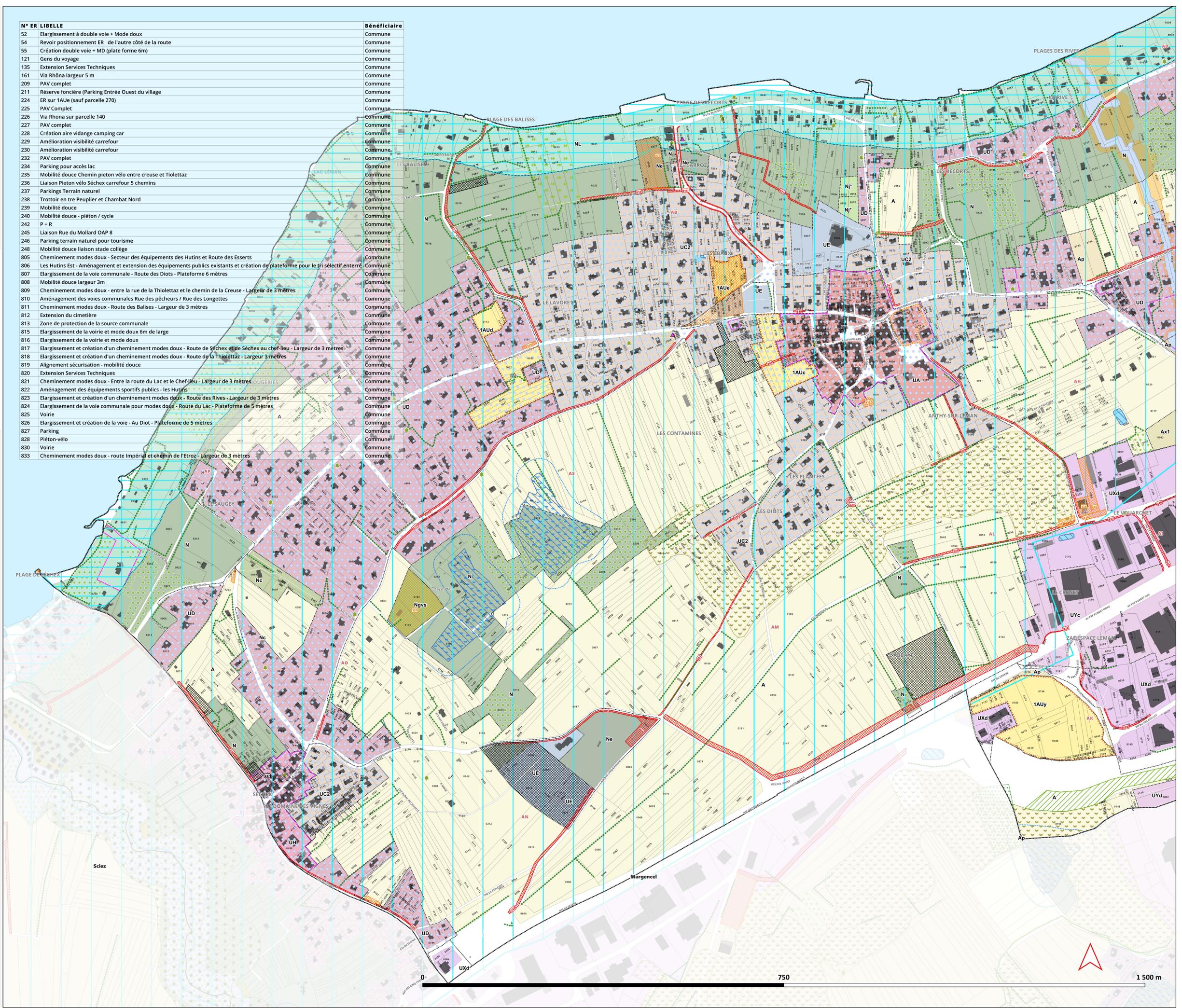
CADASTRE & CONTEXTE

- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau

Sources de données : IGBOTOPD, TA, EPODE, GPU, PO 07-2024



N° ER	LIBELLE	Bénéficiaire
52	Elargissement à double voie + Mode doux	Commune
54	Revoir positionnement ER de l'autre côté de la route	Commune
55	Création double voie + MD (plate forme 6m)	Commune
121	Gens du voyage	Commune
135	Extension Services Techniques	Commune
161	Via Rhôna largeur 5 m	Commune
209	PAV complet	Commune
211	Réserve foncière (Parking Entrée Ouest du village)	Commune
224	ER sur 1AUe (sauf parcelle 270)	Commune
225	PAV Complet	Commune
226	Via Rhona sur parcelle 140	Commune
227	PAV complet	Commune
228	Création aire vidange camping car	Commune
229	Amélioration visibilité carrefour	Commune
230	Amélioration visibilité carrefour	Commune
232	PAV complet	Commune
234	Parking pour accès lac	Commune
235	Mobilité douce Chemin piéton vélo entre creuse et Tiolettz	Commune
236	Liaison Piéton vélo Séchex carrefour 5 chemins	Commune
237	Parkings Terrain naturel	Commune
238	Trottoir en tre Peuplier et Chambat Nord	Commune
239	Mobilité douce	Commune
240	Mobilité douce - piéton / cycle	Commune
242	P + R	Commune
245	Liaison rue du Mollard OAP 8	Commune
246	Parking terrain naturel pour tourisme	Commune
248	Mobilité douce liaison stade collège	Commune
805	Cheminement modes doux - Secteur des équipements des Hutins et Route des Esserts	Commune
806	Les Hutins Est - Aménagement et extension des équipements publics existants et création de plateforme pour le tri sélectif enterré	Commune
807	Elargissement de la voie communale - Route des Diots - Plateforme 6 mètres	Commune
808	Mobilité douce largeur 3m	Commune
809	Cheminement modes doux - entre la rue de la Thiolettaz et le chemin de la Creuse - Largeur de 3 mètres	Commune
810	Aménagement des voies communales Rue des pêcheurs / Rue des Longettes	Commune
811	Cheminement modes doux - Route des Balises - Largeur de 3 mètres	Commune
812	Extension du cimetière	Commune
813	Zone de protection de la source communale	Commune
815	Elargissement de la voirie et mode doux 6m de large	Commune
816	Elargissement de la voirie et mode doux	Commune
817	Elargissement et création d'un cheminement modes doux - Route de Séchex et de Séchex au chef-lieu - Largeur de 3 mètres	Commune
818	Elargissement et création d'un cheminement modes doux - Route de la Thiolettaz - Largeur 3 mètres	Commune
819	Alignement sécurisation - mobilité douce	Commune
820	Extension Services Techniques	Commune
821	Cheminement modes doux - Entre la route du Lac et le Chef-lieu - Largeur de 3 mètres	Commune
822	Aménagement d'équipements sportifs publics - les Hutins	Commune
823	Elargissement et création d'un cheminement modes doux - Route des Rives - Largeur de 3 mètres	Commune
824	Elargissement de la voie communale pour modes doux - Route du Lac - Plateforme de 5 mètres	Commune
825	Voirie	Commune
826	Elargissement et création de la voie - Au Diot - Plateforme de 5 mètres	Commune
827	Parking	Commune
828	Piéton-vélo	Commune
830	Voirie	Commune
833	Cheminement modes doux - route Impérial et chemin de l'Étroz - Largeur de 3 mètres	Commune